



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité



L'offre d'accompagnements de la démarche ÉcoQuartier

Avec son offre de formations, d'aides à l'ingénierie et d'aides financières, la démarche ÉcoQuartier renouvelée vous accompagne pour soutenir la transition des villes et territoires vers de nouveaux modèles plus sobres, résilients, inclusifs et créateurs de valeur.



€?

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour réaliser votre projet d'aménagement durable ?

La démarche ÉcoQuartier met à votre disposition plusieurs accompagnements pour penser dès l'amont votre projet d'aménagement, appréhender les ressources et contraintes locales et mettre en action les différents acteurs du projet.



Des accompagnements en ingénierie

L'atelier d'inspiration de France Villes & territoires Durables

pour sensibiliser et embarquer toutes les parties prenantes de votre projet sur les enjeux de résilience.

L'Atelier des Territoires Flash de la DGALN

pour faire émerger et construire une stratégie d'aménagement partagée sur votre territoire.

Un soutien en ingénierie sur mesure du Cerema

durant 3 ans, pour vous guider dans l'élaboration de votre projet.

La méthode "Quartier Energie Carbone"

et l'outil Urban Print développés par l'ADEME, le CSTB

et Efficacity, pour évaluer l'empreinte carbone de votre projet et identifier les leviers de réduction.



Des formations gratuites selon vos besoins

Impulser la participation citoyenne

Montage économique des projets

Sensibilisation aux enjeux de l'aménagement durable

Et plus encore !

Candidatures et éligibilité :

L'offre d'accompagnements s'adresse à tous les élus et porteurs de projet, notamment les collectivités les moins outillées en ingénierie. Pour candidater, il convient de se rapprocher du correspondant ville durable de la DDT(M) de son département. Rendez-vous sur la **plateforme ÉcoQuartier** > contact



Des aides financières

Un nouvel accompagnement de la **Banque des territoires** pour le cofinancement d'études et des offres de prêt et d'investissement.

Un accès facilité aux mesures recyclage foncier et renaturation des villes et des villages du **Fonds Vert**, grâce au statut d'ÉcoProjet. www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert



Une contractualisation facilitée aux **Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA)** qui offre des accompagnements spécifiques, des subventions et un cadre juridique dérogoatoire. www.ecologie.gouv.fr/contrats-projets-partenarial-damenagement-et-grandes-operations-durbanisme



Accéder plus facilement à toutes les offres de financement via la page ÉcoQuartier dédiée du portail Aides Territoires aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/ecoquartier



L'atelier d'inspiration de France Villes et territoires Durables, pour accélérer la transformation écologique de votre territoire !

L'association propose une journée d'inspiration aux élus, services et partenaires locaux. Présentation d'outils opérationnels et réalisations exemplaires, débats et ateliers collaboratifs pour imaginer ensemble un ÉcoProjet adapté aux nouveaux enjeux socio-environnementaux et à même de fédérer l'ensemble des acteurs.

DÉROULEMENT

Étape 1

VISITE SUR PLACE ET ÉCHANGES SUR VOS ENJEUX ET PRIORITÉS

Les thématiques et le déroulé de l'atelier sont convenus ensemble pour répondre précisément aux enjeux locaux. En fonction, l'association propose l'appui d'experts parmi ses membres publics et privés.

Étape 2

Atelier dans votre collectivité

A. MISE À JOUR COLLECTIVE

La journée débute par une mise à jour sur les nouveaux enjeux environnementaux et la présentation illustrée de méthodes pour adapter vos politiques publiques. Les membres experts de l'association se déplacent pour présenter outils et réalisations inspirantes.



Atelier d'inspiration France Villes et territoires Durables à Marseille (13)

B. ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION

Un travail collaboratif est conduit pour bonifier le projet envisagé en conjuguant impératifs environnementaux, réponse aux besoins des habitants et qualité de vie. L'atelier permet d'émettre des recommandations pour nourrir votre feuille de route et de convenir d'un récit fédérateur pour embarquer l'ensemble des parties prenantes locales.

Durée

Durée totale: 3 mois
Durée de l'atelier: 1 journée

Livrable

Synthèse des recommandations issues de l'atelier

Cette journée d'inspiration est un outillage au service des collectivités pour mieux agir aujourd'hui et demain. ”

Perrine Prigent, adjointe au Maire de Marseille (13)



Avant-Projet

Opération d'aménagement



Candidature

- ✓ Prendre contact avec le correspondant ville durable du service aménagement et urbanisme de la DDT/M.
- ✓ Constitution du dossier de candidature par les services de l'État (DDT(M) ou D(R)EAL) et la commune et, le cas échéant, son EPCI.
- ✓ Sélection au fil de l'eau des candidatures.

Pilotage et financement

Appui personnalisé par France Villes et territoires Durables (FVD), association loi 1901 qui réunit l'État, ses agences et ses opérateurs, des collectivités, des entreprises et des experts.

Accompagnement pris en charge à 100% par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et France Villes et territoires Durables.

Pour aller plus loin



Page Ateliers territoriaux de France Villes et territoires Durables
franceville durable.fr/lassociation/travaux-association/ateliers-territoriaux

L'Atelier des Territoires Flash

Un soutien à l'émergence d'une stratégie d'aménagement partagée

En phase d'avant-projet, l'Atelier Flash permet à l'équipe-projet, à la suite d'un atelier in situ réunissant les acteurs intéressés au projet, de se doter d'une feuille de route définissant les grandes orientations et les actions-clés à conduire, ainsi qu'une esquisse de plan-guide.

DÉROULEMENT

Étape 1

APPROPRIATION

Analyse documentaire et entretiens par une équipe pluridisciplinaire externe*, animée par un concepteur

Étape 2

ANIMATION (ATELIER IN SITU)

Diagnostic partagé du site du projet
Compréhension des enjeux
Production collective d'un scénario d'aménagement



Atelier des Territoires Flash de Saint-Cyprien (66)

Étape 3

APPROFONDISSEMENT

Réalisation et restitution des livrables

Durée

Durée totale: 3 à 6 mois
Durée de l'atelier: 2 à 3 jours

L'Atelier s'est tenu en octobre 2022 sur la commune de Torreilles concernant le devenir d'une friche industrielle, une cave coopérative datant de 1947. Ce dernier a permis à la commune de bénéficier d'un accompagnement avec une ingénierie de qualité afin d'appréhender le projet à différentes échelles et avec des acteurs d'horizon divers (institutionnels, habitants...). Ces trois jours encadrés par le bureau d'étude ont permis à la commune de se laisser guider, d'être un acteur parmi tous les participants. L'avenir du bâtiment a ainsi été élargi et une stratégie des activités articulées à un territoire d'alertes a émergé.

Cécile MARGAIL, adjointe à l'urbanisme et élue à la transition écologique de la commune de Torreilles (66)



Candidature

- ✓ Prendre contact avec le correspondant ville durable du service aménagement et urbanisme de la DDT/M.
- ✓ Constitution et dépôt du dossier de candidature par la DDT/M avec l'accord de la collectivité compétente.
- ✓ Validation au fil de l'eau des candidatures et programmation trimestrielle des projets d'Atelier.
- ✓ Organisation d'une réunion de lancement de l'Atelier entre la ou les collectivités, la DDT/M* et l'équipe prestataire.

Pilotage et financement

Pilotage national par la DGALN de l'accord-cadre à bons de commande.

Pilotage local de l'Atelier par la DDT/M, en lien étroit avec la ou les collectivités concernées.

Financement de l'accompagnement, d'un montant environ de 20 000€, pris en charge à 100% par la DGALN (hors frais d'organisation).

Pour aller plus loin



Le site des Ateliers Flash
atelier-territoires.logement.gouv.fr
> Ateliers Flash

* marché cadre du ministère chargé de l'urbanisme

L'accompagnement en ingénierie du Cerema, un soutien opérationnel sur mesure aux projets d'aménagement durable

L'expertise pluridisciplinaire du Cerema, déployée sur mesure pendant 3 ans, vous aide à concevoir votre opération d'aménagement durable, du montage du projet jusqu'à la livraison opérationnelle. Chaque année, une quinzaine de lauréats, en milieu rural ou urbain, fait ainsi l'objet d'un accompagnement.

DÉROULEMENT

Le soutien en ingénierie du Cerema peut prendre des formes diverses :

RELECTURE DE DOCUMENTS

Cadrage d'AMI, concession, mandat ou marché d'aménagement, élaboration d'un plan guide, optimisation d'un bilan d'aménagement, etc.

APPUI SUR LA DÉMARCHE

D'ÉVALUATION, adaptée au contexte territorial et aux ambitions du projet.

ÉLABORATION DE NOTES DE

CONSEIL ET D'EXPERTISE au fil de l'eau pour guider la collectivité auprès des bureaux d'études, AMO et aménageurs autour de différents

domaines : mobilité, urbanisme, biodiversité et sobriété foncière, risques, infrastructures et ouvrages d'art, énergie/climat, etc.

PRODUCTION D'UNE OU PLUSIEURS EXPERTISES

« À BLANC » sur le référentiel ÉcoQuartier élaboré pendant la mise en projet.

CONSEIL ET

ACCOMPAGNEMENT SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA CO-CONSTRUCTION tout au long du projet, axe majeur de la réussite d'un ÉcoQuartier.



La reconversion de la friche industrielle du Pont des Gains en ÉcoQuartier à Breuille (91)

Le Cerema nous apporte une ingénierie technique qui nous permet d'analyser certaines thématiques prépondérantes du projet comme la mobilité. Le Cerema nous accompagne également dans le processus de consultation en nous apportant un regard d'expert qui nous garantit le respect de nos objectifs de construction durable à long terme. 🗨️

Elodie Meyer, cheffe de projet PVD, Breuille (91)



Candidature

- ✓ Prendre contact avec le correspondant ville durable du service aménagement et urbanisme de la DDT/M.
- ✓ Constitution du dossier de candidature par les services de l'État (DDT(M) ou D(R)EAL) et la commune et, le cas échéant, son EPCI.
- ✓ Sélection par un appel à candidatures annuel. Des entretiens sont programmés entre le Cerema, la DGALN et les candidats et un jury se réunit pour sélectionner les lauréats.

Pilotage et financement

Appui personnalisé réalisé par les équipes des Directions Territoriales du Cerema locales.

Accompagnement pris en charge à 80 % par le Cerema et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Pour aller plus loin



Le site du Cerema
cerema.fr/fr/mots-cles/eco-quartiers

Méthode Quartier Énergie-Carbone et Urban Print, un nouvel outil pour évaluer l'impact énergie- carbone des quartiers

L'ADEME, Efficacity et le CSTB ont développé la "méthode Energie Carbone" qui permet de mesurer l'impact énergie et carbone du projet dès sa phase de conception et d'aider les porteurs de projet à identifier les leviers de réduction dans les choix de scénarios d'aménagement grâce au logiciel Urban Print

DÉROULEMENT

Étape 1

DÉFINITION DU SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT et des choix programmatiques à évaluer

Étape 2

COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES nécessaires à la modélisation de ce scénario

Étape 3

MODÉLISATION URBANPRINT ET SIMULATIONS, évaluation des impacts environnementaux et identification des leviers d'action



ÉcoQuartier de Ronchamp, Communauté de Communes de Rahin et Chérimont (70), réhabilitation d'une ancienne friche industrielle

Étape 4

TRAITEMENT ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET RESTITUTION, performance environnementale en analyse de cycle de vie, scores énergie et carbone du projet, impact carbone d'un futur habitant, leviers disponibles pour diminuer l'impact du projet.

Durée

De 2 à 4 mois

Grâce à l'accompagnement de l'Ademe, l'ÉcoQuartier de Ronchamp a pu bénéficier d'une évaluation carbone, qui a permis d'identifier toutes les sources d'émission de CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie du projet. Cette évaluation a permis de réaliser des choix techniques de matériaux, de systèmes énergétiques par exemple. Cela a permis de discuter avec l'ensemble des parties prenantes.



Candidature

- ✓ Prendre contact avec le correspondant ville durable du service aménagement et urbanisme de la DDT/M.
- ✓ Constitution du dossier de candidature par les services de l'État (DDT(M) ou D(R)EAL) et la commune et, le cas échéant, son EPCI.
- ✓ Sélection au fil de l'eau, suite à échanges entre la DGALN, ADEME et Efficacity des candidatures retenues.

Pilotage et financement

Appui personnalisé réalisé par Efficacity et le CSTB en lien avec un bureau d'étude (celui de l'opération si souhaité).

Accompagnement pris en charge à 100% par Efficacity, l'ADEME et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Pour aller plus loin



Le site d'Efficacity
efficacity.com



Expertimentation Urbaine de l'ADEME sur les quartiers Énergie-Carbone
ademefr/quartiers-e-c



Un partenariat avec la Banque des Territoires en cours de déploiement!

À partir de 2024, la Banque des Territoires pourra accompagner les porteurs de projet engagés dans la démarche ÉcoQuartier par le co-financement d'études à visée opérationnelle concourant à la définition et la mise en œuvre d'une trajectoire de sobriété foncière, ainsi que par la mobilisation d'une offre de prêts et d'investissements en la matière.

LES AIDES QUI SERONT PROPOSÉES

✓ LE CO-FINANCEMENT D'ÉTUDES

• **Pour finaliser la structuration juridique et financière de vos projets:** après confirmation du périmètre et du programme de l'EcoProjet, possibilité d'identifier et d'accompagner la structuration économique, juridique et financière des projets, de sécuriser le projet dans son environnement et d'évaluer les impacts et les conditions de réussite.

• **Pour mettre en œuvre opérationnellement les projets plus complexes:** soutien à la création de structures de portage, création d'un organisme de foncier solidaire (OFS), acquisition du foncier en multi-sites, démarches d'expérimentation.

✓ L'APPUI EXCEPTIONNEL PAR UN EXPERT

de la Banque des Territoires autour des enjeux de maîtrise et de gestion du foncier ainsi que de renaturation des sols et d'adaptation au changement climatique, pour les projets particulièrement innovants ou complexes.

✓ DES OFFRES DE PRÊT ET D'INVESTISSEMENT

afin de répondre aux besoins des porteurs d'EcoProjets (rénovation énergétique, énergies renouvelables, mobilités, portage foncier, projets de reconversion, renaturation etc.).



Une offre de formations gratuites

pour vous accompagner dans la conception et la réalisation de votre projet

Tout au long de l'année, le ministère de la Transition écologique propose une offre de formations transversales qui vous permettent de concevoir un projet d'aménagement répondant aux grands défis de la ville durable. Ces formations sont gratuites, pédagogiques, et déployées dans tout le territoire national y compris en Outre-mer.

Le cycle de formations, qui mêle savoirs théoriques et opérationnels, ateliers collectifs et visites sur site, est structuré autour de plusieurs blocs:

✓ **UNE FORMATION SOCLE** pour mieux appréhender la notion **d'aménagement durable et d'ÉcoQuartier**, régulièrement actualisée et contextualisée aux besoins des territoires.

✓ **DES FORMATIONS STRUCTURANTES** pour accompagner les changements de pratiques et les grandes transitions: **montage économique de vos projets d'aménagement durable, démarche d'évaluation** etc.

✓ **DES FORMATIONS D'APPROFONDISSEMENT** pour enrichir et nourrir les projets sur des aspects complémentaires: mise en œuvre de la **participation citoyenne** à l'échelle de votre territoire, **développement territorial, prise en compte de la nature et de la biodiversité**, etc.

Pour vous inscrire aux formations actuellement proposées ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations





Des questions pour bénéficier d'un accompagnement en ingénierie ou financier?



Contactez le correspondant
ville durable de la DDT(M)
de votre département

Ou contactez-nous directement !
ad4.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr



Pour en savoir plus sur
la démarche ÉcoQuartier
renouvelée et toute
son offre d'outils
et d'animations

www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/assets/articles/documents/la-demarche-ecoquartier-se-reinvente.pdf

Octobre 2023



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*